



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



FNEDT
Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires

Sommaire

La Feuille de route FNEDT 2030

Chiffres clés des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers

L'organisation de la FNEDT

9 Porter une parole forte au service des entreprises et des territoires

Partenaire de l'État pour la professionnalisation des travaux

Le dialogue se structure avec le ministère de l'Intérieur

Biodiversité, crises sanitaires : l'expertise des entrepreneurs de travaux

Recherche et terrain : croiser les regards

L'agroéquipement, parlons-en !

17 Défendre la croissance et la compétitivité des entreprises de travaux

Tenir dans un contexte de fragilités accrues

Sécuriser l'entreprise employeur : emploi, compétences et organisation du travail

Structurer et transmettre les compétences stratégiques

Un cadre réglementaire des interventions à sécuriser

Zéro distorsion : une condition de cohérence publique

QualiTerritoires : une qualification au service de la compétitivité

25 Un réseau structuré, solide, ancré localement

L'expertise du terrain au cœur des travaux de la Fédération

Dialogue social territorial

Diffuser en salons

Les temps forts en salons

Le réseau territorial

33 Faire grandir l'engagement et le réseau

Au cœur des travaux de la Fédération

Mettre en mouvement et construire

Des partenariats qui renforcent l'action

Les derniers faits marquants

Crédits photo

Couverture, pp. 3, 5, 11, 12, 14, 22, 35, 36, 37, 39 ©FNEDT-Malot

p. 10 © Banton-Lauret

p. 12 © Ouvrard-Fontenit

p. 17 © éd. Fitamant- EDT Magazine

p. 19 © C. Schilt

p. 21 © F. Mabboux



Le mot du président Philippe Largeau

L'année 2025, une année d'entre-deux, après cinq années qui n'avaient de commun que l'imprévisible et la gestion de crises successives :

- les crises sanitaires ont touché, cette année, de nombreuses régions de France, en élevages bovins et aviaires comme en forêt ;
- moins d'aléas climatiques généralisés, mais des phénomènes ciblés — vagues de chaleur, tempêtes et vents violents — dans un contexte de changement climatique ;
- l'instabilité politique encore, faite de débats interminables et non conclusifs, aux conséquences directes pour l'agriculture, la forêt, comme pour la gestion et la pérennité économique de nos entreprises ;
- l'accroissement des attentes vis-à-vis des activités agricoles et forestières, qu'il s'agisse de regagner en souveraineté, d'atteindre les objectifs de lutte ou d'adaptation au changement climatique ou de protéger la biodiversité.

L'année 2025 marque aussi une première étape de la mise en œuvre du plan stratégique FNEDT 2030, défini en 2024.

En interne, de profondes modifications de notre façon de travailler ont été engagées, au cœur des instances avec les administrateurs et responsables du réseau, comme au quotidien avec les équipes de « permanents », pour faire évoluer l'organisation.

Nous avons souhaité nous doter d'une organisation plus efficace, fondée sur la transversalité et une logique d'amélioration continue, en mobilisant les expertises et la diversité des réalités de terrain, afin d'embrasser l'ensemble des composantes de la branche et de s'inscrire pleinement dans le débat.

L'équipe a été recomposée après la nomination du nouveau directeur général, avec notamment l'arrivée du responsable du pôle Affaires sociales, Emploi et Formation et le recrutement d'un chargé de mission GPEC.

Au-delà de la nécessaire réactivité et du travail concerté des élus et des permanents, il convient désormais d'affirmer les rôles et les objectifs de la Fédération et de son réseau. Cette exigence s'impose à tous les niveaux : pour être entendus des décideurs, reconnus sur les territoires et toujours mieux identifiés par les entrepreneurs, afin de rendre pleinement lisible la contribution économique, environnementale et sociale des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Après une année 2025 que l'on pourrait presque qualifier de « correcte » pour l'activité de nos 22 750 entreprises, mais profondément choquante par la combinaison politique de la paralysie et du dogmatisme, nous abordons 2026 avec une détermination et une cohésion encore plus fortes.

Les défis annoncés sont réels, et nous saurons y faire face en apportant des solutions et des initiatives.

Une Fédération plus écoutée, plus réactive, avec toujours plus de cohésion et d'engagement... le présent rapport d'activités ambitionne de refléter cette dynamique du mandat que vous nous avez confié.

FNEDT 2030

La feuille de route

En 2024, la gouvernance de la FNEDT a été profondément transformée : nouveau président, nouveau directeur général, un bureau national renouvelé de moitié et un conseil d'administration au tiers. De cette transformation est née une feuille de route en 4 axes.

Réaffirmer nos valeurs et nos ambitions



Représentativité
et influence



La force du
réseau FNEDT

La compétitivité
des ETARF



L'engagement



Le Bureau de la FNEDT

Président : Philippe Largeau

Vice-Président Délégué : Frédéric Jan

Vice-Présidents Forêt : Michel Bazin • Rural : Pascal Gendrier

Secrétaire générale : Martine Perrin

Secrétaire général adjoint : Michel Letourneur

Trésorier générale : Fernando Da Costa

Trésorière adjointe : Florence Reynaud

Membres : Franck Bellessort, Sylvain Kerivel, Bernard Sanchez, Séverine Tron

Gérard Napias est Président d'honneur de la FNEDT et membre honoraire du Bureau

Conseil d'administration (par ordre alphabétique)

Eric Alexandre
Antoine d'Amécourt
Grégory Audoin
Michel Bazin
Franck Bellessort
Martial Blondelle
Olivier Bosredon
Frédéric Bouché
Vanessa Briard
Eric Brodhag
Fabien Cadeau
Steve Cazorro
Jérôme Contet
Fernando Da Costa

Julien Fourtier
Patrice Gauquelin
Pascal Gendrier
Frédéric Jan
Sylvain Kerivel
Philippe Largeau
Julien Leclercq
Michel Letourneur
Simon Malaquin
Laurent Menanteau
Philippe Monplot
Karine Moreaux
Frédéric Mutz
Martine Perrin

Sylvain Picouet
Hugues Pion
Sébastien Rajol
Sophie Renaud
Florence Reynaud
Marie-Claude Ricart
Emilie Roth
Bernard Sanchez
Didier Tastet
Jérémy Taveau
Gilbert Tisler
Séverine Tron
Nathalie Valade-Moreau
Jean-Pierre Vitton



Plus de 100 ans de professionnalisme

Les découvertes en agronomie, les prémices de la mécanisation et les débuts des spécialisations régionales donnent naissance dès la fin du XIX^e siècle à un nouveau métier afin de répondre aux enjeux de compétitivité de l'agriculture. Les professionnels s'organisent au lendemain de la 1^{re} guerre mondiale, et créent en 1922, la fédération rassemblant alors les entrepreneurs de battage et de pressage. Rapidement les prestations se diversifient avec notamment l'épandage, les labours, les semis, les récoltes et les travaux ruraux. En 2002, les entreprises de travaux forestiers rejoignent la FNEDT.

Les ETARF aujourd'hui

Les 22 750 entrepreneurs de travaux agricoles (ETA), forestiers (ETF) et ruraux (ETR), sont des acteurs incontournables de l'espace rural, de la compétitivité et des transitions de l'agriculture et de la forêt, et importants créateurs d'emplois qualifiés.

Ils répondent aux enjeux du changement climatique, aux objectifs de souveraineté alimentaire, au maintien de la diversité des modèles agricoles, comme des hauts niveaux d'exigence de qualité, de sécurité, et de rentabilité.

Alors que le monde agricole et forestier doit faire face à la difficulté de son renouvellement et à un mur d'investissement, les ETARF se structurent et innovent.

Chiffres clés des ETARF

+ 8,4 %
en 5 ans

22 764
entreprises

16 111 ETA
entreprises de travaux
agricoles

+ 12,6 %
en 5 ans

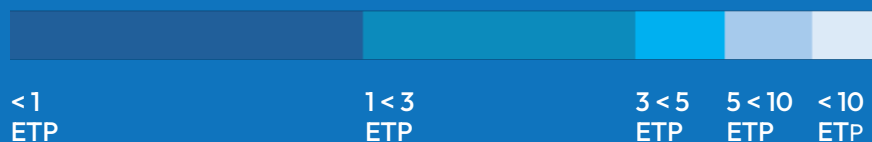
6 714 ETF
entreprises de travaux
forestiers

- 0,1 %
en 5 ans

8,6 Md€
Chiffre d'affaires

6,6 Md en ETA
1 Md en ETF
1 Md en ETR

Une majorité de TPE-PME



APE
activités

0161 Z & 0162 Z
0210 Z, 0220 Z & 0240 Z

150 835
salariés

41 908
ETP



168 883
actifs

+ 41,4 %
en 5 ans



+ 24 %
en 5 ans

Heures salariées
travaillées

76,5 Mh

Masse salariale
annuelle

1,1 Md€

+ 37,4 %
en 5 ans



40 % < 30 ans
40 % 30-50 ans
20 % > 50 ans

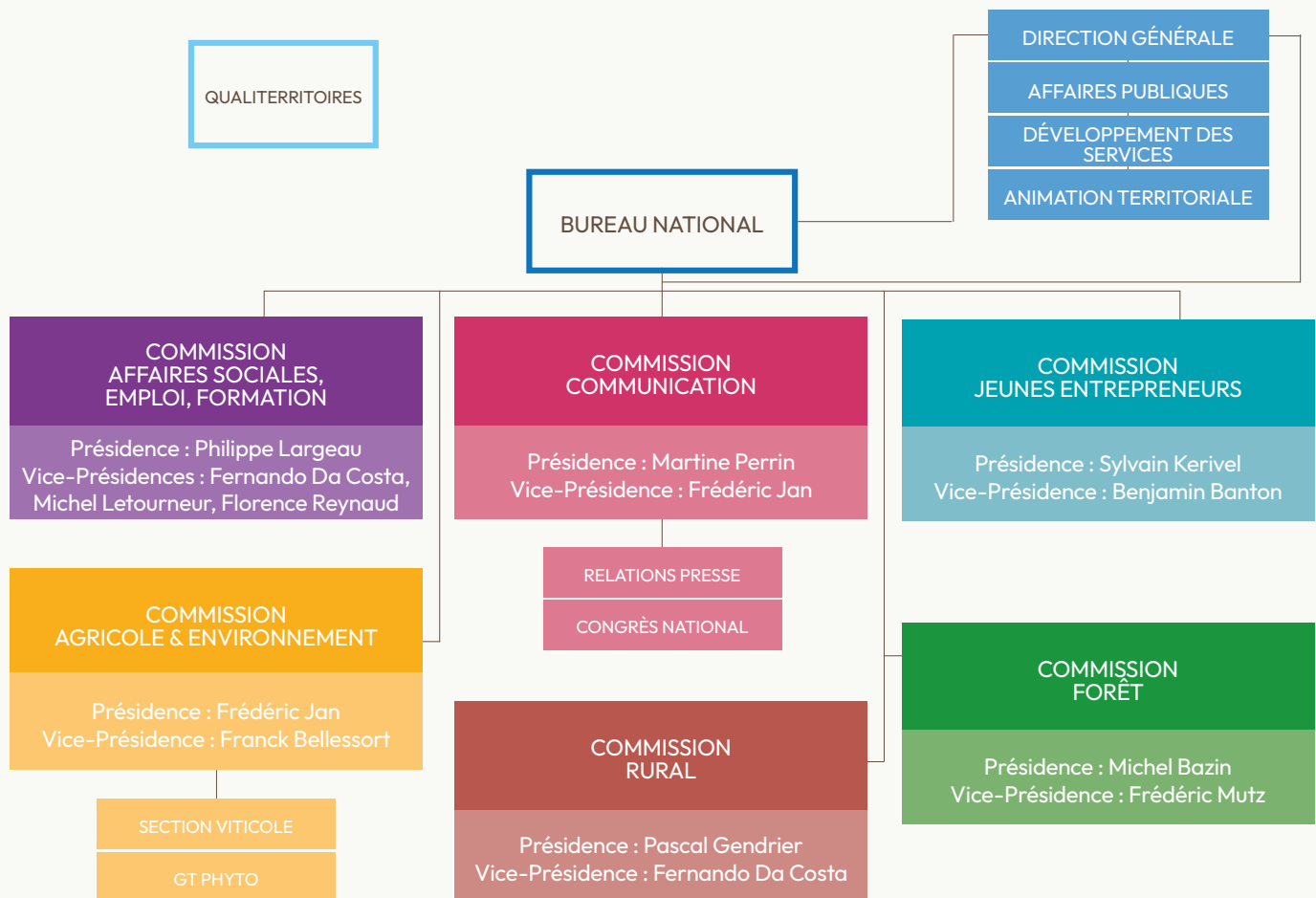
Pyramide des âges



77 % Hommes
23 % Femmes

Répartition
Femmes-Hommes

L'organisation de la FNEDT



Fonctionnement

2 réunions plénières et en présentiel par an
Groupes de travail en hybride
Membres : administrateurs et invités

Équipe des permanents

Directeur général : Erwan Charpentier
Assistante de direction : Florence Dikiadi
Comptable : Sylvie Delice
Responsable affaires sociales : Régis Mouneau
Chargés de mission GPEC : Pauline Quenot, Rémi Lauraire
Responsable communication : Constance Renault
Chef de projets digital et événementiel : Hervé Fourchon
Chargé des travaux agricoles : Guillaume Le Gonidec
Chargé des travaux forestiers et ruraux : Aldric de Saint Palais
QualiTerritoires : Christèle Le Roux, Sarah Souheil

Porter une parole forte au service des entreprises et des territoires

En 2025 et pour la troisième fois consécutive, la FNEDT a été officiellement reconnue comme l'**unique organisation patronale représentative** des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et de la propriété forestière, dans le cadre de la convention collective **IDCC 7025**.

Cette reconnaissance, actée par l'arrêté du 29 novembre 2025, a confirmé son rôle de seul porte-voix des 22 750 ETARF et de leurs 170 000 actifs.

Elle permet à la **FNEDT de représenter le secteur dans l'ensemble des instances sociales**, mission portée par plus de 90 négociateurs aux niveaux interdépartemental, régional et national, et couvrant l'ensemble des activités agricoles et forestières concernées.

La FNEDT a également rejoint le **Groupe Monde Rural (GMR)**, association créée en 1990, qui travaille à des propositions concrètes pour répondre aux difficultés des territoires ruraux. Cette adhésion vise à renforcer la reconnaissance du rôle des ETARF en matière d'emploi, de compétitivité des filières et d'entretien des territoires.

2025 a aussi été marquée par de **nombreux débats parlementaires** auxquels la FNEDT a pris part, de la loi d'orientation agricole (LOA) promulguée en mars 2025, aux lois de finances débattues d'octobre à février...

Une parole forte et reconnue

Être un interlocuteur incontournable et influent constitue l'un des fondements de l'action de la FNEDT. Aux côtés des pouvoirs publics, des parlementaires, des acteurs de la recherche et des partenaires des territoires, elle défend les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers et œuvre à la reconnaissance de leur rôle économique, social et territorial.

Partenaire de l'État pour la professionnalisation des travaux

Lutte contre le travail illégal

Depuis plus de dix ans, la FNEDT est engagée, aux côtés des ministères en charge de l'Agriculture et du Travail, des organisations syndicales de salariés et de la CCMSA, dans les dispositifs nationaux de lutte contre le travail illégal en agriculture. Cette mobilisation s'inscrit dans les conventions nationales triennales de partenariat (CNLTIA), intégrées au Plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI), dont la contribution active de la profession est régulièrement saluée par les pouvoirs publics.

Ces travaux répondent directement aux réalités des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF), confrontées à une confusion persistante avec les prestataires de services internationaux (PSI), source de distorsions de concurrence et d'insécurité juridique. La nouvelle convention met ainsi l'accent sur des actions structurantes, au premier rang desquelles la mise en place, pilotée par la FNEDT, d'une attestation professionnelle agricole, destinée à sécuriser l'identification des entreprises, des salariés et des travailleurs non-salariés, et à faciliter les contrôles sur les chantiers.

Au-delà du cadre national, cette démarche se décline activement dans les territoires, en lien étroit avec les préfets de région et de département, les services de contrôle et les caisses de MSA. Des rencontres régulières permettent d'adapter les outils

aux spécificités locales, de partager les constats de terrain et de renforcer la prévention. Plusieurs régions se sont ainsi dotées de cadres lisibles (chartes, conventions, sections spécialisées), contribuant à mieux distinguer les ETARF engagées dans le respect des règles sociales et conventionnelles, et à faire reculer durablement le travail illégal.

Mission d'information sénatoriale sur l'avenir de la viticulture

Dans le cadre de la mission d'information sénatoriale sur l'avenir de la viticulture, la FNEDT a fait valoir le rôle stratégique des entreprises de travaux viticoles (ETV) dans l'organisation et la pérennité de la filière viticole française.

Un constat largement partagé sur le terrain : les ETV occupent aujourd'hui une place centrale dans la chaîne de valeur viticole, en assurant l'essentiel des récoltes dans de nombreux vignobles, la conduite des chantiers mécanisés et manuels, ainsi que la gestion d'une main-d'œuvre saisonnière nombreuse. Pourtant, ces entreprises demeurent insuffisamment prises en compte dans les politiques publiques, alors même qu'elles supportent une part croissante des investissements, des risques économiques et des responsabilités sociales de la filière.

Au-delà de ce constat, la FNEDT a formulé des propositions concrètes visant à renforcer la structuration du secteur : reconnaissance des prestations de service viticoles comme une activité agricole à part entière, intégration des ETV dans les dispositifs publics de soutien et de gestion de crise, mise en place d'un cadre national d'agrément et de certification



pour lutter contre les pratiques non professionnelles et sécuriser l'emploi. La fédération a également alerté sur des enjeux majeurs pour la compétitivité et l'attractivité du secteur, tels que le logement des travailleurs saisonniers, les délais de paiement excessifs et l'adaptation aux transitions numériques et robotiques.

De nouveaux bachelors pour les transitions

L'enseignement agricole manque de diplômes bac+3 professionnalisants, clairement positionnés entre le BTS et le diplôme d'ingénieur, permettant de piloter des systèmes techniques complexes.

Dans ce contexte, la FNEDT est associée aux travaux engagés par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture (DGER) pour l'élaboration de trois Bachelors de l'enseignement supérieur agricole : Entreprendre en agriculture et robotique, Gestion de l'eau et biomasse et Forêt et transition écologique.

L'objectif est d'aligner l'offre de formation sur les besoins opérationnels de mise en œuvre, au regard des enjeux techniques, environnementaux et économiques actuels.

Cette démarche traduit également une évolution du regard des pouvoirs publics, qui identifient désormais les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers comme des acteurs structurants des transitions, et non plus comme de simples prestataires.

Le dialogue se structure avec le ministère de l'Intérieur

Les ETF victimes du vandalisme en forêt

L'évolution du regard porté par l'opinion publique sur l'exploitation et la gestion forestière, nourrie par une médiatisation accrue et par les actions de certaines organisations environnementalistes, a contribué à une montée des tensions autour des chantiers forestiers. Si ces débats traduisent des attentes fortes en matière de protection des forêts, ils ont également pour conséquence une recrudescence d'actes de vandalisme et d'incivilités visant les entreprises de travaux forestiers (ETF), désormais confrontées à des enjeux croissants de sécurité pour leurs salariés et leurs équipements.

La FNEDT a engagé un travail approfondi avec les services de l'État compétents en matière de sécurité. Le 16 mai 2025, la FNEDT a ainsi



Rencontre avec le ministre de l'Intérieur.



Abatteuse neuve vandalisée en Dordogne, été 2025. Coût : près de 500 000 €. TPE à l'arrêt.



Grande cause nationale - la FNEDT s'engage auprès de la MSA contre le mal-être

À l'occasion du Salon international de l'agriculture, la FNEDT a signé une convention avec la Caisse centrale de la MSA, affirmant son rôle de partenaire national dans la prévention du mal-être au sein des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Cette convention s'adresse aux chefs d'entreprise et aux salariés des ETARF et vise à mieux prévenir le mal-être, repérer les situations de fragilité et orienter efficacement chefs d'entreprise et salariés des ETARF vers des dispositifs d'accompagnement adaptés, en s'appuyant sur une action coordonnée nationale et territoriale. La convention prévoit un suivi partenarial et territorial des actions.



Valant plusieurs dizaines de milliers d'euros pièce, et faciles à revendre sur des marchés parallèles, (Europe de l'Est, États-Unis), GPS, consoles et antennes sont une cible lucrative.

rencontré le ministre de l'Intérieur et la Direction générale de la Gendarmerie nationale, en lien avec les services spécialisés du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) et de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP). L'objectif de ces échanges est de structurer une réponse opérationnelle et efficace aux atteintes subies par les entreprises de travaux forestiers sur les chantiers.

La FNEDT a proposé de généraliser l'usage d'un outil de signalement des incidents intégré à la déclaration de chantier déjà utilisée par les entreprises et développé en Nouvelle-Aquitaine. Cet outil permet :

- une transmission rapide, structurée et fiable des faits aux forces de l'ordre ;
- une meilleure coordination entre les entreprises et la gendarmerie sur le terrain ;
- un suivi statistique consolidé des atteintes, indispensable pour alerter les préfets et adapter les réponses locales.

La FNEDT poursuit ces travaux avec le cabinet du ministre de l'Intérieur, la Direction générale de la Gendarmerie nationale et les services spécialisés concernés, afin de renforcer durablement la prévention, la sécurisation des chantiers et la reconnaissance des enjeux de sécurité propres aux ETF.

Vols de GPS, les ETA visées

Face à la persistance d'un fléau de vols de matériels GPS visant les entreprises de travaux agricoles (ETA), la FNEDT a été conviée par le Ministère de l'Intérieur à une réunion dédiée à cette problématique. Pour les ETA, le GPS constitue un outil de production stratégique : son vol entraîne des pertes économiques immédiates et importantes, perturbe la continuité des chantiers, dégrade les conditions de travail et les équilibres assurantiels, et expose les entreprises à des réseaux de délinquance organisée. Il s'agit d'un enjeu central de sécurité et de protection des ETA.

Les pouvoirs publics ont reconnu ces atteintes comme un enjeu majeur affectant les territoires agricoles et ruraux et confirmé leur mobilisation, tant sur le plan préventif que judiciaire. Plusieurs mesures ont été présentées pour renforcer la protection des ETA : densification du maillage territorial avec la création de nouvelles brigades de gendarmerie, développement des dispositifs de prévention (référents sûreté, partenariats locaux) et déploiement de chaînes d'alerte de type Vigi-Agri, auxquelles les ETA sont associées dans certains territoires.

Sur le volet répressif, l'État a souligné le renforcement des moyens d'enquête pour lutter contre les vols en série et les groupes criminels organisés, à l'échelle départementale, régionale et nationale. La FNEDT a par ailleurs sollicité la mise en place d'une convention de partenariat avec le ministère de l'Intérieur, afin d'instaurer un suivi régulier de l'évolution de la délinquance et des actions de prévention. Elle poursuit également ses démarches au niveau européen, en lien avec la CEETAR, pour mieux appréhender et combattre ces réseaux.



Biodiversité, crises sanitaires : l'expertise des entrepreneurs de travaux

Protection des sols : le ministère de la Transition écologique salue la démarche ETF Gestion durable de la forêt

Dans le cadre du Plan national d'action pour la préservation des sols forestiers, le ministère de la Transition écologique identifie et valorise les démarches professionnelles existantes contribuant à des pratiques forestières à faible impact. À ce titre, il mentionne la démarche « ETF – Gestion durable de la forêt », portée par la profession et gérée par QualiTerritoires, comme un outil structurant intégrant des exigences relatives à la protection des sols et à la gestion durable des chantiers forestiers.

Cette reconnaissance met en lumière l'expertise technique des entreprises de travaux forestiers et, plus largement des ETARF, ainsi que leur capacité à structurer, de manière volontaire, des démarches professionnelles exigeantes en faveur de la protection de la biodiversité et de la préservation des sols. Elle souligne le rôle actif de ces entreprises, accompagnées par la FNEDT, dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques de gestion durable de la forêt, fondées sur des pratiques de terrain conciliant performance économique, respect des milieux et responsabilités environnementales.



Agir pour maintenir la bonne santé des sols forestiers

Plan d'action pour la
préservation des sols
forestiers publié en
juillet 2025



Lutte contre le nématode du pin

La découverte, début novembre 2025, du premier foyer français de nématode du pin à Seignosse (Landes), confirmée par l'ANSES, a conduit l'État à déclencher un dispositif sanitaire exceptionnel. Classé organisme de quarantaine prioritaire au niveau européen, ce parasite impose des mesures rapides, lourdes et strictement encadrées pour prévenir toute dissémination. Ce ver microscopique de moins d'un millimètre provoque la mort rapide des peuplements résineux et, s'il n'est pas maîtrisé, peut entraîner une crise sanitaire durable aux conséquences écologiques et économiques majeures.

Dès les premiers jours, la FNEDT a été associée aux réunions de crise organisées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette présence a permis à la fois de faire valoir l'expertise de terrain des entreprises, de porter leurs besoins et enjeux économiques auprès des décideurs, et d'obtenir une information immédiate pour la relayer sans délai à la profession.

Dans ce contexte inédit, la mise en œuvre opérationnelle des mesures de lutte repose largement sur les entreprises de travaux forestiers, qui disposent des compétences techniques, des équipements et de la capacité d'intervention nécessaires pour agir dans des délais compatibles avec les impératifs sanitaires. Les ETF sont ainsi pleinement mobilisées pour assurer les opérations d'abattage, de broyage, de gestion des bois sensibles et de nettoyage des matériels, dans le respect de protocoles de biosécurité renforcés.

La mobilisation du réseau FNEDT a permis de relayer rapidement les consignes officielles, de recenser les moyens disponibles, d'organiser la traçabilité des chantiers et de diffuser les bonnes pratiques de biosécurité auprès des entreprises concernées. En Nouvelle-Aquitaine, c'est ainsi via ETF Nouvelle-Aquitaine que ce relais s'organise concrètement sur le terrain. Cette coordination sécurise les interventions, évite les ruptures dans l'application des mesures et assure une remontée rapide des difficultés rencontrées sur le terrain.

La gestion de cette crise sanitaire met en évidence le rôle central des ETF comme acteurs opérationnels indispensables de la biosécurité forestière. Elle confirme également la place de la FNEDT et de son réseau comme interlocuteurs techniques et professionnels de référence, capables de contribuer efficacement, aux côtés de l'État, à la protection des forêts et de la biodiversité.

Infrastructures linéaires et biodiversité avec le ministère des Transports

La FNEDT a participé aux échanges sur la gestion durable des dépendances vertes des infrastructures, réunissant les principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires (DIR, Enedis, RTE, SNCF, VNF) ainsi que les administrations et établissements publics concernés (ministère des Transports, ministère de la Transition écologique, OFB, ADEME, Cerema...).

Elle y a porté l'expertise de terrain des Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF). Les échanges ont notamment porté sur l'application des périodes d'interdiction de travaux liées à la nidification et sur leurs conséquences concrètes en matière d'organisation des chantiers, de continuité des activités et de maintien des compétences au sein des entreprises.

La FNEDT a rappelé que les entreprises de travaux ne contestent ni les objectifs de préservation de la biodiversité, ni la nécessité d'améliorer les pratiques. En revanche, elle a souligné les limites d'une approche fondée sur des interdictions généralisées, insuffisamment articulées avec les impératifs de sécurité des infrastructures, les obligations de service public et les réalités opérationnelles des chantiers, notamment en contexte de crise ou d'intervention urgente. Aussi, elle a réaffirmé qu'une gestion durable des dépendances vertes n'est possible qu'avec des entreprises économiquement viables, juridiquement sécurisées et capables d'intervenir tout au long de l'année. Elle a appelé à la construction de cadres d'intervention pragmatiques, proportionnés et coconstruits, fondés sur le dialogue avec les professionnels de terrain, afin de concilier efficacement enjeux environnementaux, sécurité des infrastructures et pérennité des métiers des travaux ruraux et forestiers.

Recherche et terrain : croiser les regards

Chaire SAGID+ de l'Université de Lorraine

La commission Rural de la FNEDT a été associée aux travaux de la chaire SAGID+ (**Soutien aux métiers d'Accoroutiste à travers une Gestion Intégrale et Durable des dépendances vertes**), invitée à participer à une journée d'échanges et d'ateliers de travail. Cette rencontre a permis de partager des retours d'expérience sur l'entretien des abords des voies de circulation qui embarquent des objectifs de sécurité et de protection de l'environnement. Les enjeux liés

à la gestion des données, aux usages du numérique en agriculture et à leurs impacts opérationnels ont également été abordés. La participation de la FNEDT s'inscrit dans une démarche de veille, de contribution et de dialogue avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, afin de faire remonter les réalités des opérateurs que sont les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.

En prenant part à ces travaux, la FNEDT poursuit son implication dans les réflexions collectives portant sur les évolutions technologiques, leurs conditions de déploiement sur le terrain et leurs conséquences économiques et organisationnelles pour les entreprises.

Décarbonation avec le Shift Project

Au Salon de l'Agriculture 2025, à la demande du Shift Project, Frédéric Jan, premier vice-président délégué de la FNEDT, a participé à une table ronde consacrée aux enjeux du machinisme agricole à l'horizon 2050, dans le prolongement de la publication de leur rapport sur la décarbonation de l'agriculture.

La FNEDT avait été associée en amont, lors de la phase de recherche. C'est à ce titre que le Shift l'a invitée à apporter au débat dans l'espace public, une parole légitime.

Frédéric Jan y a porté des leviers déjà à l'œuvre sur le terrain : acteurs clés des travaux mécanisés stratégiques, intervenant au cœur des systèmes de production, les ETA mutualisent les équipements, optimisent l'usage des matériels, forment leurs conducteurs et déploient des solutions techniques contribuant à la réduction des émissions — sans dépendance systématique aux aides publiques. Un message clair : la profession s'engage dans la transition, avec ses propres outils et sa propre dynamique.



L'Agroéquipement, parlons-en !

En 2025, la FNEDT a placé l'agroéquipement au cœur de ses travaux et prises de parole. L'ambition est claire : dépasser une lecture centrée sur la machine pour aborder l'agroéquipement comme un levier stratégique — de production, de transition et de souveraineté alimentaire.

Un secteur hors normes

Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers représentent **3 % des clients du machinisme agricole**, mais concentrent près de **30 % des investissements** en agroéquipements neufs et une part comparable de la consommation de GNR agricole. Elles détiennent les matériels à plus forte intensité capitalistique et à portée stratégique : ensileuses, arracheuses de betteraves, vendangeuses, équipements de récolte et d'exploitation spécialisés. Surtout, elles ont développé une expertise de terrain irremplaçable sur les usages réels des machines, leurs taux d'utilisation et leur capacité effective de mobilisation.

Des aides publiques sans boussole

La FNEDT a également alerté sur la multiplicité des dispositifs d'aides à l'achat de matériels — portés par l'État, les régions, les départements ou d'autres guichets — sans vision consolidée ni évaluation globale de leur efficacité. Cette fragmentation nuit à la cohérence des politiques d'équipement et peut conduire à soutenir des investissements redondants, à laisser sans soutien des renouvellements pourtant urgents, ou à ignorer les opérateurs qui mutualisent déjà les équipements au service de plusieurs exploitations.

Un Observatoire pour décider sur la base de faits

La FNEDT propose la création d'un **Observatoire national du machinisme agricole**. Sa mission : produire des indicateurs objectifs et régulièrement actualisés sur l'état du parc, les taux d'utilisation, la vétusté, les dynamiques d'investissement et la capacité effective de mobilisation des équipements — par filière, par territoire, par type d'opérateur. À ce jour, il n'existe aucun outil public permettant une vision claire, actualisée et territorialisée du parc de machines agricoles en France — ni de leur état, ni de leur taux d'utilisation réel, ni des dynamiques d'investissement. Cette lacune a des conséquences concrètes : des aides publiques orientées vers des investissements dont une part significative reste sous-utilisée, fragilisant in fine les exploitations qu'elles sont censées soutenir. La « Ferme France » ne peut définir ses priorités pour une politique d'équipement cohérente — en matière de décarbonation, de protection des sols, de résilience face au changement climatique — sans savoir avec quels moyens elle produit, ni qui les opère réellement.

Vers des aides à l'usage

La FNEDT défend également une évolution structurelle des politiques publiques : passer des aides à l'investissement aux aides à l'usage, inscrites dans une logique d'**économie de la fonctionnalité**.

Aider à l'usage plutôt qu'à l'achat, c'est orienter la dépense publique vers ce qui compte réellement : le service rendu à l'exploitation, des pratiques à l'état de l'art, l'impact agronomique et environnemental obtenu. C'est une réponse plus adaptée et objective aux ambitions de décarbonation, de protection des sols et de la biodiversité, de performance productive et d'adaptation au changement climatique.

La performance par la compétence

La performance agricole ne repose pas sur l'accumulation de matériel, mais sur sa mise en œuvre. L'**optimisation des équipements** portée par les ETARF, est un modèle naturellement sobre, qui réduit l'empreinte capitalistique et carbone des exploitations. C'est précisément cette expertise — construite au fil des années par les entreprises de travaux au service des exploitations agricoles et forestières et des territoires — que la FNEDT entend faire reconnaître et valoriser dans les politiques publiques à venir.



Dans le parc machines des ETA, on trouve :

50% des moissonneuses-batteuses



80% des ensileuses



55% des équipements d'épandage



90% des arracheuses intégrales de betteraves



40% des épareuses





Des prises de parole et des échanges nourris



17
Communiqués
de presse
800 retombées



1
Conférence de
presse nationale
1 point presse en Congrès



1 320
abonnés
ouverture mai 2024



+55 %



50 000 vues



1 400
abonnés
activation septembre 2024



+32 %



185 000 vues

La reconnaissance des présidences de l'ONF, l'AMRF et Axema

Anne Duisabeau : « Les ETF jouent un rôle central dans la résilience des forêts », Michel Fournier : « La contribution des ETARF est décisive », Damien Dubrulle : « Pour nous, des partenaires stratégiques »



« Les ETF jouent un rôle
central dans la résilience
de nos forêts »



Les ETF sont un maillon essentiel, et il est
de notre responsabilité collective, en tant
que filière et avec l'appui des pouvoirs
publics, de leur donner les moyens de
poursuivre leur mission.



« Dans les petites
collectivités, la contribution
des ETARF est décisive »



Les ETARF
permettent
aux petites
communes d'éviter
des investissements
lourds en matériels
et compétences.



« Les ETARF sont devenus
pour nous des partenaires
stratégiques »



Ceux qui auront
su affronter
avec agilité
les turbulences
de 2024-2025
en sortiront
plus forts.

Défendre la croissance et la compétitivité des entreprises de travaux

En 2025, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers évoluent dans un contexte de **forte tension économique**, marqué par la succession de crises sanitaires, climatiques et inflationnistes, ainsi que par des incertitudes politiques et budgétaires persistantes. Si l'activité globale se maintient sur les territoires, cette résistance repose sur **des équilibres de plus en plus fragiles**.

La hausse durable des charges — mécanisation, énergie, entretien des matériels — combinée aux aléas climatiques et aux crises sanitaires, perturbe les calendriers de chantier et pèse directement sur les marges. **Les tensions de trésorerie se sont accentuées en 2025**, sous l'effet de retards de paiement, de reports ou d'annulations de chantiers, et d'un besoin en fonds de roulement structurellement élevé dans des entreprises fortement capitalistiques. Près d'un dirigeant sur deux constate une dégradation de sa trésorerie, conduisant à des arbitrages difficiles sur l'investissement, l'emploi et l'innovation.

Dans ce contexte, les ETARF demeurent pourtant des acteurs indispensables de la continuité économique des filières agricoles et forestières, de la sécurité des chantiers et de la mise en œuvre des transitions. Défendre leur croissance et leur compétitivité en 2025 suppose donc de sécuriser leur environnement économique, social et réglementaire, de reconnaître leurs coûts réels et de structurer les outils leur permettant d'absorber les risques, d'investir et de maintenir leurs compétences stratégiques au service des exploitations et des territoires.

Défendre la croissance et la compétitivité

Être un interlocuteur incontournable et influent constitue l'un des fondements de l'action de la FNEDT. Aux côtés des pouvoirs publics, des parlementaires, des acteurs de la recherche et des partenaires des territoires, elle défend les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers et œuvre à la reconnaissance de leur rôle économique, social et territorial.



Tenir dans un contexte de fragilités accrues

En 2025, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) évoluent dans un environnement économique toujours contraint. Si l'activité globale se maintient sur de nombreux territoires, cette résilience repose sur des équilibres de plus en plus fragiles, dans un contexte marqué par la persistance des aléas climatiques, des crises sanitaires, la hausse durable des charges et une forte incertitude économique et réglementaire.

La succession d'épisodes climatiques défavorables, l'instabilité de certaines filières, les retards de paiement et la montée des impayés ont accentué les tensions de trésorerie, particulièrement sensibles pour des entreprises fortement capitalistiques. La FNEDT a concentré son action sur la sécurisation du modèle économique, de l'emploi et du cadre d'intervention, condition indispensable au maintien de la compétitivité des entreprises et à leur capacité d'investissement.

Sécuriser le modèle économique

Face à la hausse des impayés et à l'allongement des délais de paiement, la FNEDT a engagé un travail de fond sur la sécurisation des trésoreries des ETARF. Ce chantier a abouti, en mars 2025, à la signature d'une convention-cadre avec Groupama Assurance-Crédit, lors du Congrès national de la FNEDT.

Cette convention, **réservée aux adhérents**, vise à sécuriser le chiffre d'affaires des entreprises en couvrant les défauts de paiement, tout en proposant un cadre modulable adapté à la diversité des clientèles et des activités. Elle s'inscrit dans une démarche plus large de professionnalisation de la gestion économique des entreprises, rappelant l'importance de la maîtrise des encours clients et du suivi des coûts de revient, dans un contexte où les entreprises de travaux ne peuvent plus absorber seules les fragilités économiques de leurs clients, notamment agriculteurs.

Assurance intempéries : construire une réponse adaptée aux métiers des ETARF

Parallèlement, la FNEDT défend la nécessité de doter les entreprises de travaux d'un dispositif assurantiel spécifique face aux aléas climatiques, auquel elles sont directement exposées.

Contrairement à d'autres secteurs, les ETARF ne disposent pas aujourd'hui de mécanisme de couverture adapté à l'arrêt ou à la désorganisation des chantiers liée aux conditions météorologiques.

Depuis 2024, la FNEDT a engagé, avec DIOT SIACI, le développement d'une assurance intempéries paramétrique spécifiquement adaptée aux ETARF. En 2025, les travaux ont porté sur :

- la définition de paramètres déclencheurs objectifs (seuils de pluie, vent, neige à partir des données Météo-France),
- la territorialisation des stations de référence,
- la modélisation des scénarios d'indemnisation,
- la construction du modèle économique (cotisations, franchises, plafonds),
- la validation technique.



Ce projet innovant constitue un levier majeur de sécurisation économique, même s'il reste en attente d'un soutien public, à l'image de ce qui existe pour d'autres professions exposées aux risques climatiques.

Sécuriser l'entreprise employeur : emploi, compétences et organisation du travail

Dans un contexte marqué par la volatilité de l'activité, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et des pics d'intervention de plus en plus contraints par les aléas climatiques, la FNEDT a poursuivi en 2025 une action structurée pour sécuriser la fonction employeur des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Cette mobilisation vise à la fois la préservation de l'emploi, la fidélisation des équipes et l'adaptation de l'organisation du travail aux réalités de terrain.

Préserver l'emploi : l'APLD-Rebond ETARF

Face aux chocs conjoncturels répétés, la FNEDT a contribué à la mise en œuvre d'un accord APLD-Rebond spécifique aux ETARF. Ce dispositif permet aux entreprises confrontées à une baisse durable d'activité de sécuriser l'emploi en maintenant les compétences clés, tout en amortissant les effets économiques des crises (ex. : entreprises de travaux agricoles confrontées aux épizooties).

L'APLD-Rebond constitue un outil stratégique de gestion des ressources humaines, en transformant les périodes de moindre activité en opportunités de montée en compétences, notamment sur les enjeux de décarbonation, d'agriculture de précision et de gestion durable des chantiers.



Fidéliser les équipes : retraite supplémentaire et épargne salariale

En parallèle, la FNEDT a intensifié son action en faveur des dispositifs de protection sociale complémentaire, en particulier le régime de **retraite supplémentaire**. Constatant qu'une part encore insuffisante des entreprises était en conformité, la Fédération a relancé, en 2025, une campagne d'information et d'accompagnement auprès des adhérents, en lien avec le groupe AGRICA.

Ce régime constitue une avancée sociale majeure, en permettant aux salariés non cadres disposant d'un an d'ancienneté de bénéficier, lors de la liquidation de leur retraite, d'un complément venant s'ajouter aux régimes de base et complémentaire, renforçant ainsi l'attractivité et la fidélisation des emplois dans les entreprises de travaux.

Dans le même esprit, la FNEDT a poursuivi le déploiement d'EDT'PRESTA Épargne, offre d'épargne salariale dédiée aux entreprises de travaux, développée en partenariat avec AGRICA Prévoyance. Cette offre permet aux entreprises de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations issues de la loi sur le partage de la valeur, applicable depuis le 1er janvier 2025 aux entreprises de 11 à 49 salariés, tout en bénéficiant de conditions tarifaires négociées et de démarches administratives simplifiées.

EDT'PRESTA Épargne repose notamment sur des dispositifs inter-entreprises (PEI et PERECOI), favorisant la constitution d'une épargne projet ou retraite pour les salariés, dans un cadre fiscal et social attractif. Elle constitue un levier concret de partage de la valeur, de motivation des équipes et de renforcement du dialogue social au sein des entreprises.

Accompagner l'organisation du travail

Afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des employeurs, la FNEDT a lancé en fin d'année 2025 un pré-diagnostic RH, permettant aux entreprises de réaliser un premier état des lieux individualisé sur l'organisation du travail, la sécurité, l'application de la convention collective et la gestion du temps de travail. Cet outil constitue une porte

ÉPARGNE SALARIALE & PARTAGE DE LA VALEUR

MOTIVEZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS AVEC NOS SOLUTIONS DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES, RURAUX ET FORESTIERS (ETARF)



Découvrez notamment
EDT'PRESTA Épargne
Scannez ce QR Code



AGRICAPRÉVOYANCE
Association pour le développement de la prévoyance

d'entrée vers des démarches d'amélioration continue, adaptées à la diversité des situations territoriales.

Dans le même temps, la FNEDT a poursuivi ses démarches auprès des services de l'État et des préfectures pour obtenir des dérogations temporaires à la durée maximale hebdomadaire du travail, strictement encadrées et assorties de contreparties pour les salariés. En 2025, plusieurs territoires ont ainsi bénéficié de dérogations permettant d'aller jusqu'à 60 heures hebdomadaires lors de périodes critiques (moissons, ensilages), afin de garantir la continuité des chantiers dans des fenêtres d'intervention de plus en plus contraintes par la météo.

Structurer et transmettre les compétences stratégiques

La sécurisation de l'emploi passe également par un investissement constant dans les compétences. En 2025, la FNEDT a poursuivi son engagement en faveur de la formation initiale et continue.

Le CTETA renouvelé

Dans un contexte de complexification croissante des chantiers, de pression accrue sur les coûts, de multiplication des exigences réglementaires et de tension sur les ressources humaines, le rôle du conducteur de travaux s'impose comme stratégique pour la compétitivité des entreprises de travaux.

Le CTETA forme des professionnels capables de piloter des chantiers complexes, en intégrant les dimensions techniques, économiques, humaines et réglementaires. Le conducteur de travaux constitue un maillon essentiel de la performance des ETA : il organise les interventions, optimise l'utilisation de matériels fortement capitalistiques, encadre les équipes, sécurise les conditions de travail, dialogue avec les clients et contribue à la maîtrise des marges et de la trésorerie.



En 2025, le titre à finalité professionnelle Conducteur de Travaux ETA (CTETA) a été **renouvelé par France Compétences**. Ce renouvellement est le fruit d'un travail conduit par la FNEDT en lien avec son partenaire OCAPAT, de refonte du référentiel afin de l'adapter aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises.

Les compétences visées couvrent notamment la planification des chantiers dans des fenêtres climatiques contraintes, la maîtrise des coûts de revient, le management d'équipes, la sécurité et la prévention des risques, la prise en compte des exigences réglementaires et l'intégration des outils numériques.

Le CTETA constitue enfin un levier de sécurisation des parcours professionnels, en offrant des perspectives d'évolution aux salariés issus du terrain et en contribuant à la fidélisation des compétences. Il participe ainsi à la structuration de l'encadrement intermédiaire et au renforcement de l'attractivité des métiers des ETARF, dans un contexte de renouvellement des générations.

Plapima, un programme France 2030

La Fédération s'est impliquée dans le projet de PLAPIMA, plateforme pédagogique immersive dédiée aux agroéquipements. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique nationale visant à moderniser l'offre de formation et à accompagner la transformation des compétences face à l'évolution rapide des matériels et des pratiques professionnelles.

PLAPIMA a pour objectif de moderniser les modalités pédagogiques, en proposant des parcours immersifs et sécurisés, permettant une prise en main progressive des agroéquipements, sans immobilisation excessive des matériels ni exposition accrue aux risques. Elle accompagne ainsi la montée en compétences sur des machines de plus en plus complexes, intégrant automatisation, numérique embarqué et exigences environnementales renforcées.

Aux côtés de la Fondation Unit, d'établissements de l'enseignement supérieur, d'Axema, d'Educagri et du Campus de Vesoul, la FNEDT contribue à structurer une offre de formation cohérente avec les priorités nationales de compétitivité, de transition écologique et de souveraineté.

DEVcable, la protection des sols forestiers

Pour la professionnalisation et l'innovation des travaux forestiers, la FNEDT a poursuivi son engagement sur le dossier du débardage par câble aérien (DEVcable), en lien avec l'ONF et les entreprises spécialisées. En 2025, un travail spécifique a été mené pour structurer un dispositif de formation en alternance dédié à cette compétence rare et à développer, indispensable à l'exploitation durable des massifs à forte pente et des sols sensibles.



Ce programme vise à garantir la pérennité d'un savoir-faire stratégique pour la mobilisation durable du bois, la protection des sols forestiers et la gestion durable des forêts.

Un cadre réglementaire des interventions à sécuriser

La FNEDT défend un cadre réglementaire clair, applicable et sécurisé, condition indispensable à la continuité des interventions des entreprises de travaux. Face à des règles parfois inadaptées, insuffisamment contrôlées ou déconnectées des réalités de terrain, elle agit pour sécuriser juridiquement les chantiers, préserver les capacités d'intervention dans des fenêtres de plus en plus contraintes et reconnaître l'expertise technique des entreprises, au service de la sécurité, de la biodiversité et de l'intérêt général.

Défense de l'agrément phyto

La question de l'agrément phytosanitaire occupe une place centrale dans les travaux de la FNEDT. En 2025, la Fédération a poursuivi son action pour défendre un cadre clair, cohérent et effectivement appliqué pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques par des entreprises agréées.

Elle a notamment procédé à des auditions de DRAAF pour connaître la réalité des contrôles de terrain (sélection, nombre, méthode), fait l'analyse juridique des dernières réformes dont la fin de la séparation des activités, et travaillé sur la rénovation des formations.

Au-delà des enjeux majeurs de santé humaine et de protection de l'environnement, qui sont au cœur de la démarche, l'agrément constitue un outil structurant de professionnalisation. Il impose des exigences en matière de formation, de traçabilité, d'équipements, d'assurance et de conformité réglementaire. À ce titre, il sécurise les interventions et protège à la fois les exploitants, les salariés et les entreprises prestataires.

La FNEDT rappelle que les ETA agréées investissent dans des matériels de précision, dans la formation de leurs équipes et dans des procédures strictes de contrôle. Cet engagement a un coût, assumé au nom de la qualité et de la responsabilité.

Or, sur le terrain, des contournements persistent : recours à des intervenants non agréés, interprétations

extensives du cadre réglementaire, absence de contrôle effectif de certaines pratiques. Ces dérives fragilisent les entreprises respectueuses des règles et créent des distorsions de concurrence inacceptables, tout en affaiblissant la crédibilité et l'acceptabilité même du dispositif.

La FNEDT plaide donc pour une application rigoureuse et homogène de la réglementation, condition indispensable à la sécurité sanitaire, à la protection de l'environnement et à l'équité économique entre opérateurs. Défendre l'agrément, c'est garantir un haut niveau d'exigence professionnelle et développer la confiance des riverains et du grand public dans les interventions de protection des cultures.

Entretien des haies : des calendriers de travaux ubuesques

La FNEDT s'est fortement mobilisée en 2025 sur la question des haies, devenue emblématique des tensions entre objectifs environnementaux et réalités opérationnelles. Les règles encadrant leur entretien dans le cadre de la BCAE 8, reposent aujourd'hui sur des calendriers figés, définis à l'échelle nationale, qui ne tiennent pas suffisamment compte des conditions locales ni de l'évolution des pratiques professionnelles.

Avec 21 semaines d'interdiction administrative d'intervention, les entreprises de travaux ont à peine plus de la moitié de l'année pour assurer les chantiers. Or,

ces fenêtres d'intervention se sont considérablement réduites : pluies prolongées, sols saturés, épisodes extrêmes et décalage des saisons rendent de plus en plus difficile le respect de périodes d'intervention uniformes. Cette situation place les entreprises de travaux ruraux face à des injonctions contradictoires : respecter des calendriers réglementaires stricts tout en assurant l'entretien indispensable des haies, au risque de dégrader leur état ou de compromettre la sécurité des infrastructures.

La FNEDT rappelle que les entreprises de travaux disposent aujourd'hui d'une expertise technique reconnue et de parcs matériels spécifiquement adaptés à l'entretien raisonné des haies : outils de coupe sélective, matériels limitant les impacts sur les sols, techniques permettant de préserver les habitats et la biodiversité associée.

Ces compétences permettent des interventions ciblées, respectueuses des cycles biologiques et des espèces protégées.

Dans ce contexte, la Fédération plaide pour une évolution du cadre réglementaire, fondée sur une logique de résultats et de pratiques, plutôt que sur des interdictions déconnectées du terrain. Elle défend la mise en place de dérogations encadrées, tenant compte des conditions climatiques réelles, des impératifs de sécurité et de la nature des interventions, en s'appuyant sur le professionnalisme des entreprises. L'enjeu est double : garantir la protection effective de la biodiversité, tout en préservant la capacité d'intervention des entreprises et la continuité des chantiers.

Sécuriser juridiquement les travaux forestiers

En forêt, les enjeux de sécurisation réglementaire se cristallisent autour de l'application de l'article L411-1 du Code de l'environnement, dont les interprétations

actuelles fragilisent fortement l'activité des entreprises de travaux forestiers. Destiné à protéger les espèces et leurs habitats, ce dispositif est aujourd'hui appliqué dans un contexte de fenêtres d'intervention de plus en plus contraintes sous l'effet du changement climatique, de l'état des sols et des impératifs sanitaires et de sécurité.

Sur le terrain, les ETF sont confrontées à une insécurité juridique croissante, liée à des lectures hétérogènes, parfois excessivement restrictives, du cadre réglementaire : interruptions de chantiers, incertitudes sur les périodes autorisées, difficultés de planification et exposition accrue au risque de sanctions. Ces situations compromettent non seulement l'équilibre économique des entreprises, mais aussi la capacité à intervenir de manière réactive sur des chantiers pourtant indispensables à la gestion durable des forêts, à la prévention des risques et à la mobilisation du bois.

L'année 2025 a marqué une intensification des travaux de la FNEDT sur ce sujet. La Fédération a renforcé le dialogue avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le ministère de la Transition écologique, afin d'alerter sur les blocages rencontrés sur le terrain et de clarifier les conditions d'application du L411-1. Ces échanges ont mis en évidence la nécessité d'un cadre plus lisible et proportionné, fondé sur la reconnaissance du professionnalisme des entreprises et sur l'analyse des situations concrètes.

Dans le même temps, l'arrêt rendu le 1er août 2025 par la Cour de justice de l'Union européenne sur la directive « Oiseaux » est venu renforcer une interprétation stricte du principe de précaution, rappelant l'importance de l'anticipation, de la traçabilité et de la planification des chantiers hors périodes sensibles. Si



ces principes sont déjà intégrés dans le droit français via les articles L411-1 et suivants, leur application appelle désormais une clarification opérationnelle, afin d'éviter une paralysie de l'activité forestière contraire aux objectifs de préservation des milieux.

La FNEDT défend ainsi une application du L411-1 qui concilie effectivement protection de la biodiversité, gestion durable des forêts et continuité des chantiers. Sécuriser juridiquement les interventions forestières ne revient pas à affaiblir les exigences environnementales, mais à leur donner un cadre d'application pragmatique, proportionné et compatible avec les réalités de terrain, condition indispensable à la résilience des forêts comme des entreprises qui y interviennent.

Pour un cadre à la hauteur de l'engagement

Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers sont régulièrement mobilisées pour intervenir en situation de crise — pour le compte des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), dans le cadre de réquisitions préfectorales, d'appels des collectivités locales, ou de mobilisations en appui aux services de l'État. Incendies, intempéries, sécurisation de sites, appui logistique : des missions d'intérêt général, réalisées dans des délais très courts, en milieux dégradés ou dangereux, avec des équipements lourds et des équipes exposées. Un rôle qui ne cesse de croître avec l'intensification des aléas climatiques. Si elles sont particulièrement sollicitées dans ces situations, c'est parce qu'elles cumulent des atouts rares : présence territoriale fine, capacité de mobilisation rapide, disponibilité de matériels performants et spécialisés, et équipes habituées à intervenir en milieux contraints. Elles constituent un soutien opérationnel indispensable que les dispositifs de sécurité civile ne peuvent plus ignorer.

Pourtant cet engagement repose aujourd'hui sur des dispositifs hétérogènes et insuffisamment formalisés. Responsabilités mal définies, couvertures assurantielles inadaptées à la nature réelle des missions, délais de paiement incompatibles avec les contraintes économiques... les ETARF interviennent dans un vide juridique qui les expose sans les protéger.

La FNEDT demande une reconnaissance institutionnelle pleine et entière de ce rôle, assortie d'un cadre contractuel et assurantiel spécifique, proportionné aux risques et aux contraintes opérationnelles. Mieux encadrer, c'est pérenniser une solution de soutien aux services de secours et de sécurité civile, tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics.

Zéro distorsion : une condition de cohérence publique

L'équité concurrentielle demeure déterminante pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers, dans un contexte d'évolution des dispositifs fiscaux et sociaux.

La Fédération continue de rappeler l'incohérence de l'exclusion des entreprises de travaux du **dispositif TO-DE**, alors même qu'elles emploient massivement des salariés saisonniers, notamment en viticulture, ou en récolte spécialisée. Les ETARF supportent plus de 75 millions d'heures de travail salariées au service de l'agriculture, sans bénéficier des mêmes allègements que les exploitants — alors qu'elles interviennent sur les mêmes chantiers, à la demande des mêmes exploitants, avec la même nature de travail. Seul le statut juridique de l'employeur diffère. Cette situation crée un déséquilibre structurel difficilement justifiable.

L'introduction dans le projet de loi de finances pour 2026 d'un **crédit d'impôt** favorisant le recours aux coopératives d'utilisation de matériels agricoles a suscité une vive alerte. Si la Fédération ne conteste pas la complémentarité des organisations, elle alerte en revanche sur le risque qu'un levier fiscal orienté vers un seul modèle économique, déjà largement bénéficiaire de subventions, ne crée une énième aide publique à la mécanisation, au détriment des entreprises de travaux.

Les entreprises de travaux agricoles représentent pourtant 30 % des investissements en agroéquipements neufs, ciblés sur les engins spécialisés et performants, avec les taux d'utilisation les plus élevés. Elles assurent de fait une optimisation de l'outil de production à l'échelle territoriale, précisément ce que ce crédit d'impôt prétend encourager. Orienter l'effort public sans étude d'impact consolidée fait peser un risque direct sur ces petites entreprises et sur les filières qui dépendent de leur capacité d'intervention.

Au-delà des dispositifs eux-mêmes, la Fédération pose une question de principe : la politique publique doit-elle favoriser un modèle organisationnel plutôt qu'un autre, ou garantir un cadre permettant à chaque acteur de contribuer, selon son expertise, à la performance économique, environnementale et sociale des territoires ?

Des outils de référence pour objectiver les coûts

En 2025, la FNEDT a poursuivi, en partenariat avec le FCBA, le développement de l'Observatoire des coûts des machines forestières, programme lancé en 2023. Ce travail répond à un besoin essentiel de la profession : disposer de références économiques objectivées, partagées et reconnues, dans un contexte de forte inflation des matériels, des pièces détachées, de l'énergie et des taux d'intérêt.

L'Observatoire vise ainsi à sécuriser le pilotage économique des entreprises, à éclairer leurs décisions d'investissement et à nourrir un dialogue économique plus équilibré avec les donneurs d'ordre, fondé sur des données factuelles plutôt que sur des approches estimatives.

Les données ont été actualisées et affinées par type de matériel (abatteuses, porteurs, débusqueurs), en intégrant l'ensemble des postes de coûts : achat, financement, amortissement, carburant, entretien, pneumatiques ou chenilles, main-d'œuvre et assurance. Une trentaine d'entreprises, incluant des entrepreneurs de travaux forestiers directement impliqués dans la production des données, participent à ce dispositif. Leur engagement garantit la robustesse, la crédibilité et l'ancrage terrain des indicateurs produits.

L'Observatoire permet ainsi de disposer de références fiables sur le coût horaire réel de production, outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises, de la transparence économique et de la reconnaissance des réalités financières des travaux forestiers.

Dialogue technique avec ENEDIS

Le comité de liaison vise à sécuriser les interventions de gestion de la végétation sur les réseaux électriques. Ce cadre d'échanges permet d'adapter les exigences contractuelles aux réalités opérationnelles des entreprises de travaux ruraux, dans un contexte de renforcement des contraintes environnementales.

Les travaux ont notamment porté sur l'évolution du futur CCTP "Gestion de la végétation", dont la mise en œuvre est prévue en 2026. Plusieurs ajustements ont notamment été examinés afin de mieux prendre en compte les conditions de chantier (interventions plus ciblées, situations de pente, organisation des lots).

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) constituent un point central du dialogue. ENEDIS a réaffirmé leur caractère prioritaire et sa volonté de ne pas laisser les entreprises seules face aux risques juridiques, en lien avec les services de l'État.

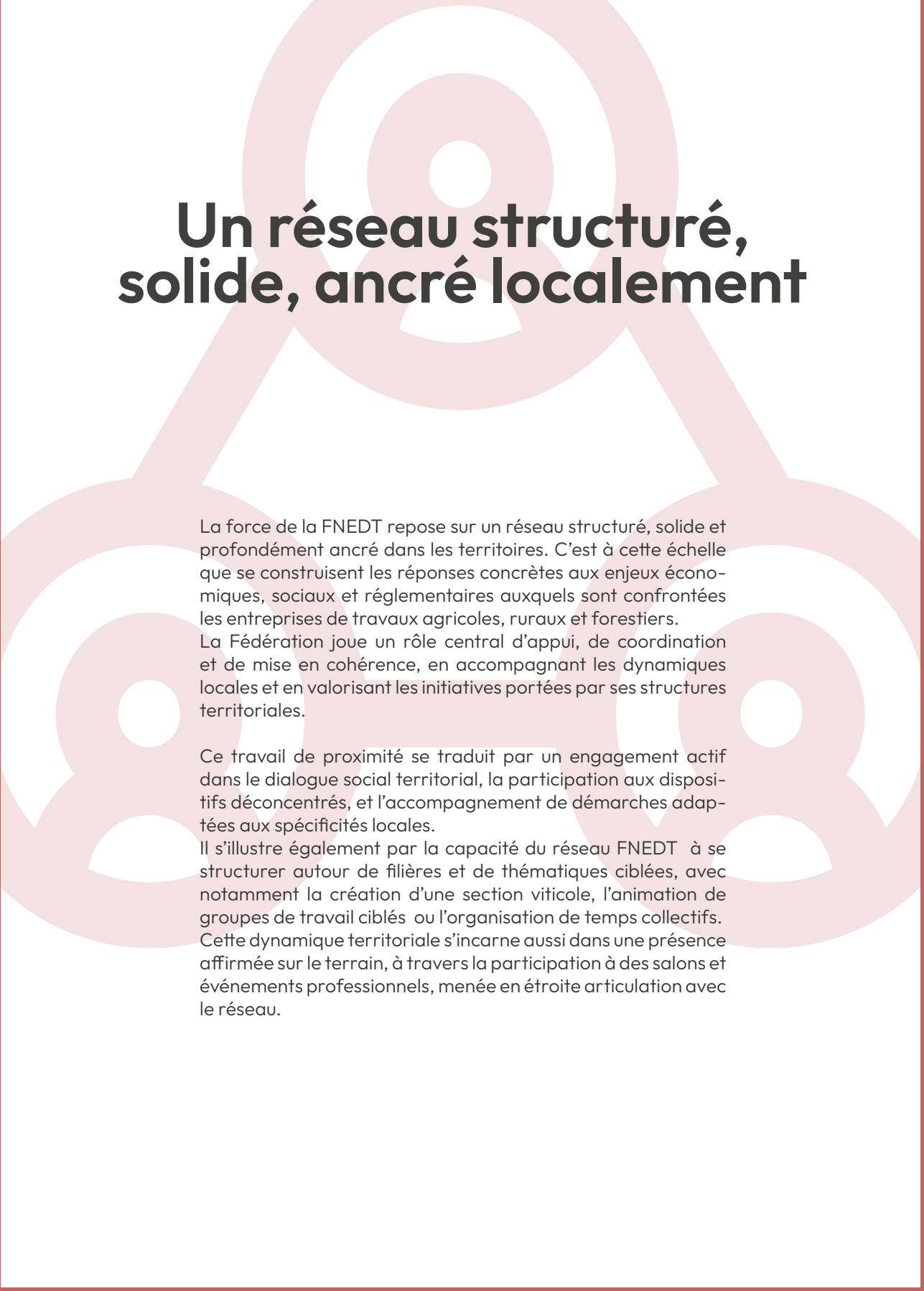
QualiTerritoires : une qualification au service de la compétitivité



Portée par la FNEDT, la démarche QualiTerritoires constitue un outil stratégique au service de la profession. En 2025, une étape importante a été franchie avec le lancement d'une qualification dédiée aux travaux viticoles manuels en AOC Bourgogne (existe également en AOC Champagne), répondant à une attente forte des donneurs d'ordre comme des entrepreneurs.

Soutenue par la Fédération au sein du comité professionnel d'attribution, cette qualification poursuit un double objectif : valoriser les entreprises respectueuses de leurs obligations sociales et sécuriser le recours à la prestation de service, dans un contexte de forte tension sur l'emploi saisonnier et de vigilance accrue sur le travail illégal.

La délivrance du premier titre en décembre 2025, en AOC Bourgogne, marque une avancée concrète pour la filière viticole. En apportant un cadre clair, lisible et reconnu, QualiTerritoires renforce la confiance entre acteurs et consolide la place des entreprises de travaux viticoles comme intervenants professionnels, responsables et pleinement intégrés aux stratégies de filière.



Un réseau structuré, solide, ancré localement

La force de la FNEDT repose sur un réseau structuré, solide et profondément ancré dans les territoires. C'est à cette échelle que se construisent les réponses concrètes aux enjeux économiques, sociaux et réglementaires auxquels sont confrontées les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.

La Fédération joue un rôle central d'appui, de coordination et de mise en cohérence, en accompagnant les dynamiques locales et en valorisant les initiatives portées par ses structures territoriales.

Ce travail de proximité se traduit par un engagement actif dans le dialogue social territorial, la participation aux dispositifs déconcentrés, et l'accompagnement de démarches adaptées aux spécificités locales.

Il s'illustre également par la capacité du réseau FNEDT à se structurer autour de filières et de thématiques ciblées, avec notamment la création d'une section viticole, l'animation de groupes de travail ciblés ou l'organisation de temps collectifs. Cette dynamique territoriale s'incarne aussi dans une présence affirmée sur le terrain, à travers la participation à des salons et événements professionnels, menée en étroite articulation avec le réseau.

Un réseau structuré, solide, ancré localement

La FNEDT consolide un maillage territorial cohérent, reconnu et opérationnel. Constitué de syndicats départementaux, d'associations et d'unions régionales, ce réseau accompagne les dynamiques territoriales et porte des actions concrètes au plus près des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.



L'expertise du terrain au cœur des travaux de la Fédération

Les travaux de la FNEDT s'appuient sur une organisation en commissions thématiques qui réunissent des membres du Conseil d'administration et représentants du réseau. Cette structuration permet une remontée directe des réalités du terrain et favorise l'émergence de groupes dédiés.

Section viticole

Lancée à l'occasion du Sitevi, cette nouvelle instance rassemble un groupe de dirigeants d'entreprises de travaux viticoles issus des principaux bassins viticoles français, engagés pour éclairer les orientations stratégiques de la Fédération dans un secteur confronté à de profondes mutations économiques, sociales et réglementaires.

La constitution de ce collectif national dédié aux entreprises de travaux viticoles a trouvé son impulsion dans la crise traversée par la filière. Sept entrepreneurs, représentant la diversité des vignobles et des modèles de production, sont réunis pour poser un diagnostic partagé, définir une feuille de route et engager des travaux appelés à s'inscrire dans la durée. La présidence a été confiée à Benjamin Banton, entrepreneur en Gironde.

Les premiers échanges ont porté sur des dossiers structurants pour la profession : dispositifs de soutien à l'investissement, politiques d'arrachage, accès et professionnalisation du métier, reconnaissance des prestations manuelles et mécanisées, protection des plantes, ou encore outils de suivi économique. Ces travaux mènent à une parole collective sur des

sujets clés tels que la fiscalité, l'emploi saisonnier, le logement ou les relations avec l'administration, et à renforcer la reconnaissance des ETV par les pouvoirs publics.

La dimension européenne a également été intégrée dès l'origine, grâce à des échanges avec des organisations homologues, confirmant que les difficultés rencontrées par les entreprises de travaux viticoles dépassent le seul cadre national.

GT Phyto

La protection des cultures constitue un sujet central et sensible pour les entreprises de travaux agricoles. Elle concentre à la fois des enjeux de santé humaine et environnementale, de sécurisation juridique des interventions, de compétitivité économique et de concurrence loyale entre opérateurs. Pour les ETA, qui interviennent en prestation pour le compte des exploitations, la maîtrise de ces dimensions est stratégique.

Face à l'évolution rapide du cadre réglementaire, aux débats sociétaux et aux attentes croissantes en matière de traçabilité et de sécurité, la FNEDT a structuré un Groupe de travail Phyto dédié. Celui-ci a vocation à analyser les évolutions réglementaires, à objectiver les pratiques de terrain, et à formuler des positions expertes pour éclairer les prises de position de la Fédération dans les différentes instances nationales telles que le COS EcoPhyto.



Le GT s'appuie sur des membres issus de la commission Agricole et des adhérents mobilisés pour leurs compétences spécifiques. Cette diversité garantit une approche à la fois technique, opérationnelle et syndicale, en prise directe avec les réalités des chantiers.

Les travaux du GT couvrent un large spectre : évolutions de la protection des cultures, avenir de l'agré-ment phytosanitaire, contrôles et référentiels, séparation des activités de conseil, de vente et d'application, exposition des salariés, ou encore dialogue avec les autorités et les organismes techniques, pour un cadre plus cohérent, plus équitable et plus sécurisé pour les entreprises de travaux et leurs salariés.

Région pilote

Les travaux menés dans le cadre des Annexes vertes illustrent la capacité du réseau FNEDT à s'impliquer en amont des dispositifs réglementaires susceptibles d'impacter durablement l'activité des entreprises de travaux forestiers. La Normandie joue, à ce titre, un rôle pilote à l'échelle nationale, ce qui confère une importance particulière à l'engagement d'EDT Normandie dans ces travaux.

Portée par le CRPF, en lien étroit avec les services de l'État, l'Annexe Verte « Espèces protégées et habitats d'espèces » vise à intégrer les enjeux de biodiversité dans la gestion forestière régionale. Elle s'inscrit dans la feuille de route nationale « Impact des travaux forestiers sur la biodiversité », pilotée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le Ministère de la Transition écologique, à laquelle participe activement la FNEDT.

Encore en phase de construction, l'Annexe Verte constitue un dispositif susceptible d'avoir des conséquences directes sur l'activité des entreprises de travaux forestiers. Les orientations discutées pourraient en effet se traduire par de nouvelles prescriptions opposables, notamment en matière de périodes et de modalités d'intervention en milieux sensibles.

La FNEDT et l'Union régionale suivent étroitement ce dossier. EDT Normandie est pleinement engagée dans la démarche, notamment à travers sa participation aux Ateliers dédiés, permettant de faire remonter les réalités de terrain, d'objectiver les contraintes opérationnelles et de contribuer à l'élaboration de prescriptions plus adaptées aux pratiques professionnelles. L'enjeu est de garantir que les exigences environnementales reposent sur des règles opérationnelles, construites avec les professionnels, fondées sur la

connaissance des chantiers et compatibles avec la réalité économique des entreprises de travaux forestiers.

Dialogue social territorial

Le dialogue social constitue l'un des fondements de l'action de la FNEDT et un marqueur fort de la maturité de la branche des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Il repose sur une organisation structurée, animée par près de 90 négociateurs sociaux issus du réseau, mobilisés au sein des territoires pour faire remonter les réalités économiques, sociales et organisationnelles des entreprises. Leur expertise, leur connaissance fine des territoires et leur capacité à dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes constituent un atout majeur pour la qualité du dialogue social et la stabilité de la branche.

Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de la Convention collective nationale ETARF, signée le 8 octobre 2020 par les partenaires sociaux de l'agriculture et la FNEDT. Cette convention, qui offre une couverture conventionnelle adaptée aux 150 000 salariés du secteur, a désormais cinq ans d'existence. Depuis sa signature, elle constitue le socle commun d'un dialogue social renouvelé, à la fois au niveau de la branche et dans les territoires.

Depuis 2020, ce sont plus d'une centaine de réunions de négociation qui ont permis de faire vivre un dialogue social de qualité, associant organisations professionnelles, organisations syndicales de salariés et administrations. Ce travail a favorisé une restructuration progressive du dialogue social territorial, à travers la modernisation, l'harmonisation ou l'extinction d'accords locaux anciens, parfois devenus inadaptés aux réalités actuelles des entreprises et des salariés.

L'année 2025 a illustré cette dynamique avec la signature de nouveaux accords territoriaux rénovés, témoignant de la capacité du réseau à construire des compromis équilibrés.

En région Grand Est, un accord Fransylva structurant a été signé après plusieurs commissions mixtes paritaires et groupes de travail associant employeurs, organisations syndicales et administration, permettant à la fois de mettre fin à des accords anciens et d'introduire de nouvelles avancées sociales, notamment en matière d'ancienneté et de conditions de travail.

En Alsace, un accord spécifique aux ETA est venu moderniser le cadre social après plusieurs années de négociation, avec des avancées significatives sur les primes, les congés et les conditions de départ à la retraite.

Ces accords traduisent une même volonté : adapter le cadre social aux réalités des entreprises de travaux, marquées par la saisonnalité, la diversité des métiers et l'évolution des attentes des salariés, tout en sécurisant les parcours professionnels et en renforçant l'attractivité du secteur.

GPEC régionales

La FNEDT soutient des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences auprès des Unions régionales, selon un plan pluriannuel à 4 axes :

- L'économie, la société et son impact sur l'évolution des marchés et de l'emploi,
- La compétitivité des entreprises et les compétences,
- La structuration professionnelle au service de l'attractivité,
- L'information, le déploiement et la communication des métiers et du secteur.

En 2025, ont été présentées les actions des Unions régionales :

Bretagne, engagée sur une GPEC territoriale,

Normandie : enquête auprès des ETA, des salariés et des jeunes pour comparer attentes et besoins.

Hauts de France : création d'un outil de prévention des risques en ETA,

Occitanie : l'insertion des jeunes apprenants en ETA.



Diffuser en salons

À l'occasion du salon Innov-Agri, des membres de la Fédération ont animé une série de conférences de 20 minutes, afin de partager une expertise directement issue des travaux de commissions.

Ces prises de parole ont permis d'aborder des sujets très opérationnels, au cœur des préoccupations des entreprises de travaux et de leurs clients.

Circulation des engins : sécurité et responsabilité partagées

Les entreprises de travaux sont fortement concernées par les enjeux de partage de la route, du fait de la mobilité permanente de leurs chantiers et de la circulation régulière de matériels agricoles et forestiers sur le réseau routier.

L'intervention a insisté sur les impératifs de sécurité pour l'ensemble des usagers, tout en rappelant la nécessité de mieux reconnaître les contraintes

opérationnelles propres aux ETA. La FNEDT et son réseau développent des chartes de circulation adaptées aux réalités des bassins, afin de faire évoluer les cadres existants, de sécuriser les pratiques et d'associer l'ensemble des acteurs locaux à la concertation, notamment en matière d'aménagements routiers.

Retrofit : moderniser sans fragiliser le cadre réglementaire

Les entreprises de travaux sont confrontées à une hausse continue du coût des agroéquipements, dans un contexte de pression accrue sur les charges et d'exigences renforcées en matière de performance environnementale et de sécurité. Le retrofit constitue, à ce titre, une piste de modernisation permettant de prolonger la durée de vie des matériels et de participer aux efforts de décarbonation des travaux.

La conférence a rappelé que ces adaptations doivent s'inscrire dans un cadre maîtrisé, intégrant les enjeux de conformité réglementaire, d'assurance, de responsabilité et de traçabilité. L'ETA, forte employeur de main d'œuvre, est particulièrement rigoureuse sur l'homologation des engins.

Agrément phyto : un cadre à défendre

L'agrément phyto constitue un élément structurant de l'activité des entreprises de travaux intervenant en prestation pour le compte des exploitations. Il garantit la compétence des opérateurs, la traçabilité des interventions et la conformité des pratiques aux exigences sanitaires et environnementales.

L'intervention a souligné que cet agrément représente un investissement important pour les entreprises, en formation, en équipements et en procédures. Elle a également pointé le risque pénal pour les agriculteurs qui ne respecteraient pas le cadre légal.

L'occasion de rappeler la nécessité d'une application rigoureuse et équitable de la réglementation, afin notamment de prévenir les distorsions de concurrence liées aux contournements observés sur le terrain.

Affirmer le rôle sociétal des ETF

C'est à Forexpo que la FNEDT a lancé sa campagne de communication « L'ETF, une espèce de l'écosystème ». À travers une approche pédagogique et décalée, elle met en évidence le rôle de l'ETF dans l'équilibre des forêts et des territoires : renouvellement des peuplements, prévention des incendies, protection des sols et de la biodiversité, sécurité des réseaux, approvisionnement des filières bois et énergie, etc. En établissant un parallèle assumé avec la biodiversité, la campagne rappelle que les ETF sont une « espèce » intégrée, adaptée mais fragilisée, dont la préservation conditionne la vitalité économique, environnementale et sociale des territoires forestiers.





Salon international de l'agriculture

22 février - 2 mars à Paris (75)

- Rencontre avec la ministre de la Transition écologique
- Table-ronde Shift Project sur la décarbonation des activités
- Table-ronde Axema sur le machinisme agricole
- Signature de la convention contre le mal-être en agriculture avec la MSA
- Signature de la charte de vitalité des ETF avec Fransylva



Salon de l'herbe et des fourrages

21 - 22 mai 2025
à Villefranche- d'Allier (03)

avec EDT Allier

Congrès national de la FNEDT

6 - 8 mars à Arles (13)

« La prestation de services : solution aux changements et mutations »



Forexpo

18 - 20 juin 2025 à Mimizan (40)

avec EDT Nouvelle-Aquitaine

Lancement de la campagne
« L'ETF, une espèce de l'écosystème »
Table-ronde :
« Créer de la valeur ajoutée et mieux rémunérer la qualité : une stratégie commune pour protéger la forêt ? »
Signature de la charte de vitalité des ETF avec le SEFB

Innov-agri

4 - 5 juin 2025 à Essigny le Grand (02)

avec EDT Hauts-de France





Sommet de l'élevage

7 - 10 octobre 2025 à Cournon d'Auvergne (63)

avec EDT Puy de Dôme

Plateaux TV Agri - Powerboost
- Comment intervenir en conditions climatiques extrêmes ?
- Quelles solutions pour compresser les charges en agriculture ?

Salon des ETARF

9 - 11 décembre 2025 à Tours (37)

Assemblée générale du réseau FNEDT

Lancement de la campagne
« L'ETA est toujours là ! »

Célébration des 20 ans du salon



Conférence de presse

12 décembre à Paris

Innov-agri

2 - 4 septembre 2025 à Outarville (45)

avec EDT Centre Val de Loire

Rencontre avec la ministre de
l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire

Conférences sur la circulation
des engins agricoles, le retrofit et
l'agrément phyto.



Sitevi

25 - 27 novembre 2025

à Montpellier (34)

Rencontre avec la ministre de
l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire

Réunion de la section viticole

avec EDT Occitanie



Syndicats départementaux et interdépartementaux

EDT Aisne (02)

Gérard Maréchal

EDT Allier (03)

Franck Monce

EDT Aube (10)

Nicolas Jobard

EDT Aveyron (12)

Benoît Guitard et
Yves Trouche

EDT Calvados (14)

Didier Cairon

EDT Cantal (15)

Nicolas Gales

EDT Cher (18)

Arnaud de Gourcuff

EDT Côtes-d'Armor (22)

Karen Lechevestrier

EDT Finistère (29)

Sylvain Kerivel

EDT Gard (30)

Stéphan Picas

EDT Haute-Garonne (31)

Jean-Marc Moumin

EDT Gers (32)

Patrice Mathieu

EDT Gironde (33)

Benjamin Banton

EDT Hérault (34)

Michel Roger

EDT Ille-et-Vilaine (35)

Julien Savouré

EDT Indre-et-Loire (37)

Pierre David

EDT Isère (38)

Maël Dally

EDT Landes (40)

Didier Tastet

EDT Loir-et-Cher (41)

Serge Renault

EDT Loire-Atlantique (44)

Marie-Annick Robert

EDT Loiret (45)

Gérard Van Dorp

EDT Lot (46)

Serge Canal

EDT Lot-et-Garonne (47)

Benjamin Kozub et
Mickaël Lannelongue

EDT Lozère (48)

Yannick Herrle

EDT Maine-et-Loire (49)

Fabien Cadeau

EDT Manche (50)

Elodie Dorléans

EDT Mayenne (53)

David Lecomte

EDT Morbihan (56)

Frédéric Jan

EDT Oise (60)

Didier Ledent

EDT Orne (61)

Lionel Aubine

EDT Puy-de-Dôme (63)

Eric Alexandre

EDT Pyrénées-Atlantiques (64)

Catherine Le Banner

EDT Hautes-Pyrénées (65)

Emeric Laureys

EDT Sarthe (72)

Franck Bellessort

EDT Deux-Sèvres (79)

Vincent Chantecaille

EDT Somme (80)

Jean-Paul Dumont

EDT Tarn (81)

Michel Bonhomme

EDT Tarn-et-Garonne (82)

Xavier Ambal

EDT Vendée (85)

Patrick Bretin

EDT Ain-Rhône (01-69)

Sébastien Georges

EDT Drôme-Ardèche (07-26)

Stéphane Blard

EDT Marne-Ardenne (08-51)

Helène Schlichter

EDT Aude et Pyrénées-Orientales (11-66)

Henri Blanc

EDT des Charente (16-17)

Sébastien Bœuf

EDT Limousin (19, 23, 87)

Mickaël Bacle

EDT Eure-Seine-Maritime (27-76)

Baptiste Baril

EDT Loire et Haute-Loire (42-43)

Philippe Monplot

EDT Lorraine (54, 55, 57, 88)

Robert Dieudonné

EDT Nord - Pas-de-Calais (59-62)

Jean-Marie Lemaire

EDT Alsace (66-67)

Claude Gretter

EDT Savoie et Haute-Savoie (73-74)

François Roulet

EDT Poitou (79, 86)

M. Eric Retailleau

Information à date
de publication

Unions régionales

EDT Auvergne-Rhône-Alpes

Présidente :
Florence Reynaud

EDT Bourgogne-Franche-Comté

Président :
Fernando Da Costa
Délégue régionale :
Marielle Godillot-Alévêque

EDT Bretagne

Président :
Frédéric Jan
Délégue régional :
Jean-Marc Leroux

EDT Centre Val de Loire

Président :
Pascal Gendrier
Délégue régional :
Antoine Hubert

EDT Grand-Est

Président :
Robert Dieudonné

EDT Hauts-de-France

Président :
Gérard Maréchal
Délégue régionale :
Marine Dambrine
Animatrice régionale :
Margot Dupont

EDT Ile-de-France

Président :
Frédéric Bouché

EDT Normandie

Co-Présidents :
Michel Letourneur et
Baptiste Baril
Délégue régional :
Freddy Préel

EDT Nouvelle-Aquitaine

Président :
Philippe Largeau
Délégue régional :
Sébastien Gourdet
Chargée de mission :
Marine Landre

EDT Occitanie

Président :
Bernard Sanchez
Délégue régionale :
Laetitia Gombert

EDT PACA

Président :
Olivier Tommasi

EDT Pays-de-Loire

Président :
Laurent Menanteau
Délégue régional :
Mathieu Ghislain

Associations ETF

ETF Centre-Val-de-Loire

Président : Pierre Baron
Délégue régional :
Antoine Hubert

ETF Grand Est

Président :
Sébastien Schmitt

ETF Nouvelle Aquitaine

Président :
Steve Cazorro
Délégue régional :
Sébastien Gourdet
Chargé de mission :
Vincent Lechevalier

ETF Occitanie

Présidente :
Nathalie Valade-Moreau
Délégue régional :
Vincent Finielz

Organisations

Fransylva

Président : Antoine d'Amécourt

Directeur général :

Laurent de Bertier

STAFF

Président : Julien Grasset

Délégue général :

Freddy Bodin



Faire grandir l'engagement et le réseau

Faire vivre la Fédération repose sur un engagement collectif durable, des espaces de concertation structurés et une mobilisation continue des femmes et des hommes qui composent le réseau.

Cet engagement s'exprime à travers une gouvernance active, articulée autour de commissions thématiques, groupes de travail, sections et temps forts fédérateurs, qui permettent aux entrepreneurs et aux équipes de s'impliquer concrètement dans la construction des positions syndicales.

Il se traduit également par des rendez-vous structurants qui contribuent à la cohésion du réseau et à la montée en compétence collective.

Le déploiement de nouveaux outils, l'accompagnement des responsables de réseau, la structuration de nouvelles dynamiques – à l'image de la commission Jeunes Entrepreneurs – témoignent d'une volonté claire : faire grandir l'engagement syndical, préparer les relais de demain et faire grandir le réseau, au service du développement des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.

Faire grandir l'engagement et le réseau

C'est dans un quotidien partagé que le projet FNEDT 2030 avance concrètement — porté par des femmes et des hommes impliqués, qui échangent, débattent et construisent ensemble. Derrière chaque position syndicale, il y a des allers-retours, du travail collectif, une envie commune de faire avancer les choses.



Au cœur des travaux de la Fédération

Les travaux de la FNEDT s'appuient sur une organisation en commissions thématiques qui réunissent des membres du Conseil d'administration et représentants du réseau. Cette structuration permet une remontée directe des réalités du terrain et favorise l'émergence de groupes dédiés.

Le Congrès, temps fort du réseau

Portée exceptionnellement par la FNEDT, la 91^e édition du Congrès national avait pour ambition de tester une nouvelle formule, plus interactive et plus immersive, en réponse aux attentes exprimées par les adhérents. Réunis pendant trois jours dans un même lieu, les participants ont conjugué temps de travail, échanges informels et convivialité.

Placé sous le thème « La prestation de service, solution aux changements et mutations », la congrès repositionnait clairement les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers au cœur des transitions. L'introduction par Serge Zaka, agronome et docteur en agroclimatologie, a donné le ton. Son intervention a permis de projeter le réseau à moyen et long terme, à partir d'indicateurs climatiques, agricoles et forestiers appliqués aux activités des ETARF. Évolution des cultures, décalage des calendriers, accessibilité des

parcelles, risques climatiques et sanitaires : autant de paramètres appelant à anticiper les investissements, les compétences et les pratiques.

Le débat syndical a permis un échange direct entre le président et la salle autour du projet FNEDT 2030, des priorités revendicatives et des enjeux d'équité entre acteurs. Une table-ronde a ensuite réuni des représentants du monde bancaire, assurantiel, mutualiste et des Finances publiques, autour d'un objectif : restaurer la confiance des entrepreneurs face aux besoins de financement.

Ateliers techniques, démonstrations, rencontres partenaires et temps informels ont complété le programme, confirmant le Congrès comme un rendez-vous majeur d'engagement collectif, de partage d'expertise et de projection stratégique pour le réseau.

Dialogue et restitution

Réunis en Assemblée générale en décembre, à l'occasion du Salon des ETARF à Tours, les élus du réseau FNEDT ont pris le temps de faire un point approfondi sur les travaux menés au cours de l'année. Le président Philippe Largeau, les membres du Bureau national, ainsi que les présidents de commissions et de sections ont présenté l'avancement des dossiers syndicaux et les priorités à venir.

L'Assemblée générale de fin d'année est un temps de restitution et d'échange, avec des focus dédiés sur certains sujets structurants, permettant aux présidents de syndicats départementaux, d'associations et d'unions régionales de dialoguer directement avec les responsables des commissions. Ce rendez-vous favorise la transmission de l'information, le partage d'analyses et l'appropriation collective des positions portées par la Fédération.



L'Assemblée générale s'est conclue par l'inauguration du Salon des ETARF, avant un déjeuner partagé permettant de poursuivre les échanges de manière plus informelle.

Au fil de l'année, le travail collectif

Les travaux de la Fédération s'appuient sur des commissions thématiques, sections et groupes de travail réunissant des membres du Conseil d'administration et des entrepreneurs mobilisés pour leur expertise et leur connaissance du terrain. Ces instances constituent le socle de la production syndicale et de la remontée des réalités territoriales.

Pour chaque, deux réunions plénières annuelles permettent de structurer les orientations et de partager les priorités. Elles sont complétées par un dialogue permanent au fil de l'actualité, indispensable dans un contexte mouvant et d'évolutions réglementaires rapides. Des groupes de travail spécifiques sont constitués lorsque les enjeux l'exigent ou sur des sujets techniques, des négociations sociales, les relations presse ou encore de l'organisation des temps forts.

Les travaux des commissions sont débattus au sein du Bureau national, qui se réunit entre huit et dix fois par an, assurant un pilotage opérationnel de la Fédération. Le Conseil d'administration, réuni a minima deux fois par an, valide les grandes orientations.

Ce fonctionnement souple et réactif permet à la FNEDT de produire des positions argumentées, construites collectivement, de les ajuster en fonction des retours des territoires, comme d'en assurer la diffusion. Il garantit l'ancrage dans le réel, capable de répondre aux attentes des entreprises tout en assurant la cohérence et la lisibilité de l'action syndicale à l'échelle nationale.

Commission Jeunes entrepreneurs

Relancée en 2025, la commission Jeunes Entrepreneurs rassemble des jeunes dirigeants élus du réseau, mobilisés pour contribuer concrètement à la vie syndicale de la Fédération. Elle est un espace de travail à part entière, articulé et transversal aux autres commissions. Elle a vocation à s'adresser également aux jeunes entrepreneurs et des futurs repreneurs identifiés, élargissant ainsi le cercle.

Présidée par Sylvain Kerivel, elle s'est saisie de sujets structurants : création et reprise d'entreprise, financement dans un contexte inflationniste, attractivité des métiers, management, formation initiale et continue, innovation, rôle dans l'installation des agriculteurs, etc. Des thématiques choisies par les membres eux-mêmes, en prise directe avec leurs préoccupations actuelles ou passées.

Ses travaux feront émerger des propositions opérationnelles au Bureau national comme autres commissions. C'est aussi, par l'action et l'implication concrète, que se construisent les relais de demain.

Mettre en mouvement et construire

Derrière les orientations syndicales, il y a des outils qui se déploient, des liens qui se tissent, des compétences qui progressent. C'est aussi ce travail de fond qui donne corps au projet FNEDT 2030.

Deux jours pour partager le cap

Organisé chaque année sur deux jours, le séminaire des délégués et animateurs régionaux est un temps privilégié de coordination interne. L'édition 2025 a mêlé sujets stratégiques et opérationnels : immersion dans la « fabrique » d'EDT Magazine, lancement de la section viticole et de la commission Jeunes Entrepreneurs, panorama des bonnes pratiques et dossiers portés en région en vue d'une mutualisation des initiatives.



La présentation du Groupe Monde Rural, l'approfondissement du métier d'entrepreneurs de travaux avicoles et la cartographie du réseau dans le cadre du Plan stratégique 2030 ont élargi la réflexion. Une séquence à l'Assemblée nationale pour assister aux questions au Gouvernement, a ancré les échanges dans le contexte politique du moment.

Ces deux journées sont aussi, et peut-être surtout, un moment de cohésion : circulation de l'information, partage de méthodes, retours d'expérience... C'est dans cet esprit que les équipes construisent leur capacité à être pleinement au service des adhérents et des élus du réseau.

Décrypter vite, agir ensemble

Dans un contexte politique et réglementaire instable, la FNEDT a développé des webinaires réactifs destinés aux élus du réseau et aux équipes des unions régionales. Ces formats courts permettent de décrypter rapidement les évolutions institutionnelles, d'apporter des éclairages techniques et d'harmoniser les positions.

En 2025, plusieurs sessions ont porté sur la situation politique nationale — notamment les rebondissements autour des projets de loi de finances — pour analyser les impacts possibles sur les dossiers métiers et budgétaires, et organiser les rencontres avec les parlementaires. D'autres ont abordé des sujets sociaux structurants, permettant à chacun de disposer d'éléments précis pour accompagner les entreprises.

Ces rendez-vous participent à la fluidité des échanges et renforcent la capacité du réseau FNEDT à réagir collectivement, avec des messages cohérents, face aux évolutions rapides de son environnement.

La qualité se construit collectivement

À l'initiative de la FNEDT, les responsables formation et directeurs d'établissements portant le CTETA se sont réunis au CFTA de Montfort-sur-Meu, en Bretagne, pour un séminaire dédié aux modalités d'évaluation et à l'harmonisation des pratiques pédagogiques. Les professionnels régionaux impliqués dans la formation étaient également associés à ces travaux.

Animée par des représentants de la FNEDT, la journée a permis d'approfondir les critères d'évaluation et de consolider les exigences communes. Ce travail se poursuivra pendant l'année afin d'affiner les référentiels et garantir la cohérence nationale du titre.



Au-delà des aspects techniques, ce séminaire illustre la volonté de la FNEDT d'assurer une montée en qualité continue du CTETA, formation stratégique pour la compétitivité des entreprises. Forts du succès de cette journée, le principe de rencontre annuelle dans un établissement différent – rendez-vous donné en 2026 à la MFR de Mozas ! – a été enterriné.

Structurer la relation réseau grâce à un outil partagé

Afin de renforcer la coordination interne et de professionnaliser la gestion des relations au sein du réseau, la FNEDT a engagé le déploiement d'un outil de gestion de la relation (CRM) commun : Ohme. Ce projet s'inscrit dans une logique de modernisation des pratiques et de mise à disposition d'outils adaptés aux besoins des équipes départementales, interdépartementales et régionales.

Un travail de fond a été conduit en amont pour adapter le CRM aux spécificités du réseau FNEDT : diversité des structures, articulation entre niveaux territoriaux, suivi des adhérents, des partenaires et des contacts institutionnels, et partage de l'information entre équipes. L'objectif est double : fiabiliser les données et fluidifier les échanges, tout en allégeant les tâches de gestion au quotidien.

Le déploiement s'est appuyé sur une montée en charge progressive. Une première phase a mobilisé des équipes pilotes, afin de tester l'outil, d'en ajuster les paramètres et de sécuriser les usages.

Une seconde phase a permis d'ouvrir les formations à l'ensemble des utilisateurs du réseau. Plusieurs sessions ont ainsi été organisées, réunissant un nombre significatif d'utilisateurs, pour accompagner la prise en main et harmoniser les pratiques.

Aujourd'hui, Ohme constitue un socle commun au service de l'efficacité collective.

Des partenariats qui renforcent l'action

L'action de la FNEDT s'inscrit dans un écosystème élargi de partenaires institutionnels, économiques et professionnels. Ces coopérations visent à renforcer la place des entreprises de travaux, à coconstruire des réponses opérationnelles et à peser collectivement dans les débats publics, au service des territoires et des entreprises.

Le monde rural en commun

La FNEDT a rejoint le Groupe Monde Rural, espace de dialogue rassemblant des acteurs engagés pour l'avenir des territoires ruraux. Cette intégration s'est notamment traduite par une participation aux travaux collectifs comme la rédaction d'un manifeste commun en vue des élections municipales, destiné à porter auprès des élus locaux les enjeux d'emploi, de services, d'aménagement et de vitalité économique des territoires.

Sécuriser l'entreprise et les hommes

La FNEDT a développé des partenariats structurants sur deux volets complémentaires. Sur le plan économique, la convention-cadre avec Groupama Assurance-Crédit sur la sécurisation des trésoreries a été déclinée en assemblées générales régionales et webinaires dédiés. La collaboration avec Diot-Siaci a quant à elle franchi une nouvelle étape avec la présentation des principes de l'assurance intempéries paramétrique lors du Salon des ETARF.

Sur le plan humain, les actions menées avec AGRICA ont favorisé l'appropriation des dispositifs de protection sociale. En lien avec la MSA, la FNEDT s'est inscrite dans la dynamique de la charte de lutte contre le mal-être en agriculture, rappelant que les entreprises de travaux sont pleinement concernées par ces enjeux.

Au cœur de la filière forêt-bois

La FNEDT a poursuivi son implication dans les instances nationales de la filière forêt-bois à travers sa participation aux conseils d'administration de France Bois Forêt, Fibois France, CIBE et PEFC France, ainsi qu'à l'assemblée générale de la Fédération Nationale du Bois.

Ces engagements permettent de porter la voix des entreprises de travaux forestiers dans les orientations stratégiques des filières et de renforcer les passerelles entre acteurs amont et aval.

Mettre en lumière les métiers

Les travaux se poursuivent avec OCAPIAT pour renforcer la promotion des métiers des entrepreneurs de travaux, l'adéquation formation-emploi et l'identification des besoins en compétences des ETARF.

La FNEDT est également partenaire du programme national de découverte des métiers de la forêt et du bois #VeryWoodMétiers, soutenu par France Bois Forêt. Désormais à sa troisième édition, cette initiative mobilise chaque année des entreprises partout en France pour ouvrir leurs portes aux jeunes et aux actifs en reconversion. Présente au Salon de l'Éducation pour faire découvrir les métiers à un large public, la démarche s'appuie également sur les réseaux sociaux, avec une présence active sur TikTok, pour toucher les plus jeunes.



Salon des ETARF, la vitrine de la profession

Avec 24 963 visiteurs (+ 22 %), le salon confirme son statut de vitrine de la profession. Innovations, investissements, échanges directs avec les constructeurs : ce rendez-vous illustre le dynamisme, l'expertise et le poids économique des ETARF. L'adoption de l'identité « Salon des ETARF » consacre par ailleurs une réalité portée de longue date par la FNEDT : la convergence des métiers agricoles, ruraux et forestiers.

La Fédération a choisi cette occasion pour donner un écho particulier à sa campagne de communication « L'ETA est toujours là ! », lancée officiellement lors de l'événement. Des affiches déployées dans l'ensemble des allées du salon lui ont offert une visibilité immédiate auprès de l'ensemble des acteurs de la filière.

Pendant trois jours, le stand de la FNEDT a constitué un point de ralliement pour les entrepreneurs, les partenaires et les adhérents du réseau.







Nouveau site métiers !

www.les-entrepreneurs-de-travaux.fr

Lancement en février 2026



Partez à la découverte de la richesse des métiers des 22 750 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers ! Elles recrutent dans toute la France, sur des emplois qualifiés et porteurs.

Pour les rejoindre, vous trouverez les formations qui y mènent et les établissements en proximité.

N'oubliez pas de tester vos connaissances en vous essayant au quiz...

réalisé avec 

Autre événement marquant de 2025, la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires a déménagé, à deux pas de la place Denfert-Rochereau.

Retrouvez l'équipe de la FNEDT au 16 avenue du général Leclerc, à Paris 14^e.





FNEDT

Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires